



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/1375

Jardins partagés - Approbation et autorisation de signature de la convention d'occupation temporaire à titre gratuit avec "L'Association Les Jardins du Château" sise 29 avenue de Ménival à Lyon (5ème arrondissement) pour la mise à disposition d'un terrain communal situé avenue de Ménival à Lyon 5ème (Le Parc des Mûriers) - EI n° 05074

Direction du Développement Territorial

Rapporteur : M. HUSSON Nicolas

SEANCE DU 16 DÉCEMBRE 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 21 DECEMBRE 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 9 DECEMBRE 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 23 DECEMBRE 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme DE LAURENS (pouvoir à Mme DUBOT), M. VIVIEN (pouvoir à Mme PRIN), M. EKINCI (pouvoir à Mme DUBOIS BERTRAND), M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), Mme CABOT (pouvoir à M. REVEL), Mme FRÉRY (pouvoir à Mme PERRIN), M. KEPENEKIAN (pouvoir à Mme PALOMINO)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/1375 - JARDINS PARTAGES - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE A TITRE GRATUIT AVEC "L'ASSOCIATION LES JARDINS DU CHATEAU" SISE 29 AVENUE DE MENIVAL A LYON (5EME ARRONDISSEMENT) POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN COMMUNAL SITUÉ AVENUE DE MENIVAL A LYON 5EME (LE PARC DES MURIERS) - EI N° 05074 (DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 1 décembre 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'association « les Jardins du château » (AJC) intervient dans l'animation de jardins partagés dans le 5^{ème} arrondissement de Lyon. Après une première initiative en bordure de la rue Joliot Curie et la création d'un premier jardin partagé sur le site Elise Rivet, l'association a créé en 2013 un second jardin partagé dans le parc des mûriers situé avenue de Ménival : le « Jardin des mûrières ».

Le Jardin des mûrières est situé dans un espace clos à l'intérieur du parc des mûriers. La convention d'occupation temporaire arrivant à échéance à la fin de l'année 2021, il est proposé de renouveler la mise à disposition à titre gratuit du terrain municipal pour une durée de trois ans, soit jusqu'au 31 décembre 2024. L'association a demandé à la Ville de Lyon l'extension du jardin partagé, portant ainsi la superficie à 820 m².

Compte tenu des objectifs d'intérêt général du projet tendant au développement des activités de jardins partagés, il vous est proposé d'accorder la gratuité de cette mise à disposition sur le fondement de l'article L 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

Il est précisé, en outre, que la valeur locative annuelle desdits terrains a été évaluée par la direction centrale de l'immobilier à 4 920 euros, faisant l'objet d'une valorisation au budget général de la Ville de Lyon au titre de la subvention en nature accordée à ladite association dans le cadre de la présente convention.

L'ensemble des installations faites à l'intérieur des terrains est géré par l'occupant.

A cette convention sont joints en annexes un plan de localisation, une grille de répartition indicative des modalités de gestion et d'entretien des terrains, la charte des jardins partagés lyonnais.

Par ailleurs, le premier jardin partagé créé par l'association a été relocalisé en 2020 dans le parc promenade Elise Rivet aménagé par la Ville de Lyon. Ce jardin partagé « le jardin d'Elise » est l'objet d'une convention d'occupation temporaire portée par la mairie d'arrondissement, le site du parc promenade Elise Rivet étant transféré en gestion à la mairie du 5^{ème} arrondissement.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 5^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

DELIBERE

- 1- La convention d'occupation temporaire à titre gratuit, ainsi que ses annexes jointes à la présente délibération, au profit de l'association « les Jardins du château », sise 29 avenue de Ménival à Lyon 5^{ème} est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET